



Frédéric Bourcier

Adjoint à la solidarité
et à la cohésion sociale

Didier Gouray

3 QUESTIONS À

L'accueil de ces réfugiés syriens est atypique ?

En effet, cet accueil s'est effectué dans le cadre d'un accord international. C'est rarissime, cela arrive une fois tous les deux ou trois ans. Un préfet a été missionné pour organiser l'accueil sur le territoire. Il vient voir les collectivités et répartit, en fonction de ses besoins et de nos capacités. On participe à l'effort national.

Dans son discours, la maire a parlé de « système de gestion des conditions d'asile enrayé »...

L'accueil des migrants ne relève pas de la compétence de la Ville, mais de celle de l'État. Aujourd'hui, le fait qu'il y ait une borne Eurodac à Rennes, et pas ailleurs dans la région, provoque une saturation. On comprend bien que les gens n'aient pas envie d'aller habiter à Quimper s'ils doivent effectuer toutes leurs démarches à la préfecture de Rennes. Les centres d'accueil rennais se retrouvent saturés alors que, paradoxalement, il existe en France des Cda⁽¹⁾ où il y a des places disponibles. Nous défendons, actuellement, une proposition de loi qui vise à améliorer l'accueil sous deux angles : une meilleure répartition de l'hébergement d'urgence sur tout le territoire et le raccourcissement des délais de traitement des dossiers. Actuellement, on peut rester entre quatre ou cinq ans sans avoir une situation stabilisée. C'est beaucoup trop long. Les gens restent dans des conditions de précarité, parfois d'illégalité, avec toutes les conséquences sur la possibilité d'accès au droit, au travail, à l'insertion...

Même si ce n'est pas une compétence Ville, il y a une singularité rennaise ?

Effectivement, la maire de Rennes a décidé qu'il n'y aurait pas d'enfants à dormir à la rue à Rennes. Ce qui nous amène, en complémentarité – ce terme est très important – de l'effort de l'État, à proposer des solutions d'hébergement d'urgence. C'est un effort supplémentaire au dispositif Coorus, mis en place en 2010, financé par la Ville et quelques communes de l'agglomération. Dans ce cadre, nous mettons donc à disposition des biens du patrimoine municipal. L'idéal aurait été – c'était cela l'esprit – que cela serve pour les migrants qui arrivent, en attendant d'avoir une réponse sur leur titre de séjour. Cela devait être un dispositif avec une certaine fluidité. Mais les personnes qui ont été installées ici, à l'époque, commencent seulement, aujourd'hui, à en repartir. Le turnover est beaucoup moins important que ce que l'on aurait souhaité. Je le répète, on espère beaucoup du projet de loi, qui devrait être adopté début 2015, avec cet objectif de passer à neuf mois, au lieu de deux ans, pour les délais administratifs de régularisation.

Propos recueillis par I. A.

Magazine

Les Rennais n° 21

Janvier-Février 2015